



AMDC
Centre africain de
développement minier



MODULES DE FORMATION
pour
**Le Code Panafricain de Publication de Rapports
Publics sur les Ressources Minérales et
Énergétiques**
(PARC)

Une entité de la

**Union
Africaine**



MODULES DE FORMATION

POUR L'ACCRÉDITATION ET LE DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL CONTINU DES PERSONNES
COMPÉTENTES

**Selon Le Code panafricain de publication de rapports publics sur les
ressources minérales et énergétiques**



AVANT-PROPOS

La Vision minière pour Afrique (AMV) a été adoptée par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2009, dans le but principal de garantir que le développement minier conduise à une croissance inclusive et à une transformation de la vie des peuples africains. La vision envisageait et proposait même que les gouvernements africains et leurs agences compétentes renforcent régulièrement leur capacité à collecter des informations géologiques de base afin d'améliorer considérablement le potentiel de maximisation de la valeur de leurs ressources minérales. Cela a nécessité le développement du Code panafricain de publication de rapports sur les ressources (PARC), qui est un code standardisé pour les rapports publics sur les ressources minérales et énergétiques en Afrique.

Le PARC veille au respect des réglementations financières et de sécurité et fait partie du Système africain de classification et de gestion des ressources minérales et énergétiques (AMREC), qui vise à promouvoir l'utilisation et la gestion transparentes et équitables des ressources minérales et énergétiques. Compte tenu de l'importance du PARC et de la nécessité d'assurer une diffusion et une utilisation faciles de la norme de publication de rapports, il est nécessaire de développer des modules de formation qui seront utilisés pour former les professionnels cherchant à être accrédités dans le cadre du PARC et comme un outil d'évaluation continue des professionnels pour vérifier leur conformité à la norme de publication de rapports.

Les progrès récents de la science et de la technologie ainsi que la complexité croissante et la nature interdisciplinaire du travail nécessitent une formation solide pour un développement efficace des capacités humaines et une certification des compétences. Ces modules de formation au PARC sont conçus pour explorer le rôle essentiel des programmes de formation professionnellement ciblés dans l'amélioration des compétences des professionnels à des fins de certification. Il souligne l'importance d'une formation structurée pour garantir que les professionnels en Afrique possèdent les compétences, les connaissances et l'expérience pratique requises pour répondre aux normes de l'industrie.

Je dois remercier le Comité du PARC d'avoir présenté les pratiques de formation, les exigences de certification et les études de cas les plus pertinentes, qui identifient les domaines clés dans lesquels la formation a un impact sur les compétences, y compris les compétences techniques, l'interprétation des données et l'évaluation environnementale. Ce document souligne que ces programmes de formation sur mesure facilitent non seulement la certification des compétences, mais contribuent également à la croissance professionnelle et à l'avancement des pratiques géoscientifiques. J'encourage donc tous les professionnels de l'industrie minière et énergétique en Afrique à investir dans des programmes de formation complets qui sont essentiels pour maintenir les normes de l'industrie, faire progresser les compétences professionnelles et garantir des réponses efficaces aux défis changeants dans le domaine des ressources naturelles.

ALBERT M. NIOUZANGA



Commissaire chargé du développement économique, du commerce, du tourisme, de l'industrie et
des minéraux, Addis Ababa (Éthiopie)

Juillet 2024

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux sept membres dévoués du Comité du PARC, à savoir le professeur Olugbengba Okunlola (président), le professeur Theophile Ndougsa Mbarga (membre), le professeur Prosper Mackenzie Nude (membre), le Dr Harikrishnan Tulsidas (membre), M. Felix Bob Ocitti (membre), M. Deng Ngang Deng (membre) et M. Tunde Arisekola, conseiller principal de l'AMDC, Information géologique et minérale (secrétaire), dont les efforts exceptionnels ont joué un rôle déterminant dans la mise en place des modules de formation au PARC pour les professionnels des mines et de l'énergie en Afrique. Votre expertise, votre dévouement et votre esprit de collaboration ont été essentiels à la création d'une ressource qui améliorera considérablement les capacités d'élaboration de rapports publics à travers le continent.

Après
ni les
ment
et les
essus
es et
té ont
ntaux
ale à
ainsi

Il est important de noter que la compréhension approfondie des contextes géologiques régionaux et l'approche méticuleuse des membres du Comité ont grandement enrichi les modules tout en garantissant qu'ils soient contextuellement pertinents et scientifiquement rigoureux et que le contenu s'aligne sur les meilleures pratiques internationales et les avancées technologiques récentes. Le Comité a coordonné efficacement le processus d'élaboration du programme d'études, intégrant diverses perspectives scientifiques tout en garantissant une ressource de formation complète et cohérente. Les membres du Comité ont démontré leurs connaissances approfondies des géosciences et des défis environnementaux qui en découlent des grandes opérations minières et de l'exploitation minière artisanale à petite échelle (ASM) ainsi que du développement énergétique durable, améliorant considérablement l'application pratique des modules.

Et des
iance
Nous
avoir
Enfin,
ppement
AMDC).

Cet effort de collaboration a abouti à une ressource solide et pratique de renforcer les capacités qui permettra aux professionnels de toute l'Afrique d'appliquer en toute confiance le PARC dans leurs rapports publics sur les ressources minérales et énergétiques. Nous sommes profondément reconnaissants aux États membres de l'Union africaine d'avoir approuvé le document politique de l'AMREC sur la base duquel le PARC a été créé. Enfin, nous sommes reconnaissants au programme ACP-UE pour les Minéraux du Développement pour le financement soutenu accordé au Centre africain de développement minier (AMDC).

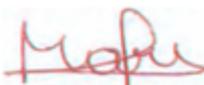

DR. MARIT KITAW

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
REMERCIEMENTS	2
ABBREVIATIONS	4
INTRODUCTION GENERALE	5
MODULE 1: INTRODUCTION A L'AMREC ET AU PARC	6
MODULE 2: ETHIQUE ET CODE DE CONDUITE PROFESSIONAL	9
MODULE 3: COMPETENCE ET RESPONSABILITE	12
MODULE 4: EXIGENCES GÉNÉRALES POUR LA PUBLICATION DE RAPPORTS SUR LES RESSOURCES MINÉRALES ET ENERGETIQUES SOUS LE PARC	15
MODULE 5: PUBLICATION DES RESSOURCES MINERALES	18
MODULE 6: PUBLICATION DES RESSOURCES ENERGETIQUES	22
6.1 Publication des ressources pétrolières	23
6.2 Publication des ressources énergétiques renouvelables	24
6.3 Publication des ressources en charbon	27
6.4 Publication des ressources en combustible nucléaire	30
MODULE 7: PUBLICATION DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES, DES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET DES AVANTAGES SOCIAUX	34
MODULE 8: PUBLICATION DES DONNEES RELEVANT DES DOMAINES ENVIRONMENTAL ET SOCIAL	37
MODULE 9: PUBLICATION DES RAPPORTS SUR L'EXPLOITATION MINIERE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE (ASM)	41
MODULE 10: RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME PROFESSIONNEL RECONNU ET DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU PARC	44
Références	47
Documentation supplémentaire	47

ABBREVIATIONS

ACP-UE:	Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique- Union européenne
AMDC:	Centre africain de développement minier
AMREC:	Système africain de classification et de gestion des ressources minérales et énergétiques
AMV:	Vision minière pour l'Afrique
ASM:	Exploitation minière artisanale et à petite échelle
ABC:	Analyse coûts-avantages
CE:	Évaluateur compétent
CMV:	Vision minière nationale
CP:	Personne compétente
DPC:	Développement professionnel continu
RCR:	Rapport de la personne compétente
RSE:	Responsabilité sociale des entreprises
CV:	Évaluateur compétent
EFG:	Viabilité environnementale, sociale et économique, faisabilité technique et de degré de confiance dans l'estimation (critères CCNU)
EIE:	Évaluation de l'impact sur l'environnement
PGE:	Plan de gestion environnementale
EIES:	Etude d'impact environnemental et social
GES:	Emissions de gaz à effet de serre
GMI:	Informations géologiques et minérales
IoT:	Internet des objets
ISL:	lixiviation in situ
LCOE:	Coût actualisé de l'énergie
PARC:	Code panafricain de publication de rapports sur les ressources
PRMS:	Système de gestion des ressources pétrolières
QA/QC:	Assurance qualité/Contrôle qualité
RPO:	Organisation professionnelle reconnue
ODD:	Objectifs de développement durable
CEE-ONU:	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
CCNU:	Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources
UNRMS:	Système de gestion des ressources des Nations Unies

INTRODUCTION GENERALE

L'un des impératifs importants pour le fonctionnement efficace des codes et normes minérales à l'échelle mondiale est la formation de personnes compétentes qui mène à leur accréditation en vertu de ces normes et codes. De plus, il offre une voie de développement professionnel continu (DPC) aux acteurs de l'industrie des ressources minières et énergétiques. Le Système africain de classification et de gestion des ressources minérales et énergétiques (AMREC) est le document politique qui a donné naissance au Code panafricain de publication de rapports sur les ressources (PARC). Les formulaires de l'AMREC et du PARC constituent respectivement la politique et la norme pour la gestion et le développement efficaces des ressources minérales et énergétiques en Afrique. Cela inclut des considérations socio-économiques et environnementales.

Les modules de formation sont donc essentiels au fonctionnement et à la mise en œuvre du PARC. Il couvre des domaines tels que l'introduction à l'AMREC et au PARC, impliquant l'évolution du secteur minier et de l'énergie ainsi que les concepts de gouvernance en Afrique, l'éthique et le code de conduite professionnel, la compétence et la responsabilité et les rapports dans le cadre du PARC. Les exigences pour la publication de rapports couvrent les minéraux, le pétrole, le charbon et d'autres ressources énergétiques, y compris les énergies renouvelables. D'autres domaines couverts comprennent la communication des résultats économiques, des opportunités économiques et des avantages sociaux et environnementaux dans le cadre du PARC. La publication de rapports sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) est également couverte en plus de la formation sur les rôles des organisations professionnelles reconnues (OPR) et du comité d'évaluation du PARC.

Il convient de noter qu'en plus de l'appartenance à des OPR reconnues et de l'expérience obligatoire requise, l'accréditation des personnes compétentes (CP) dans le cadre du PARC doit inclure la preuve de performances satisfaisantes dans l'évaluation du module 1 et du module 2, qui sont obligatoires. Outre les deux obligatoires modules, une CP doit être évaluée pour l'un des modules spécialisés en fonction du domaine de spécialisation préféré.

Le mode de prestation de la formation dépendra des circonstances, mais elle se fera soit en personne, soit de manière hybride, soit en ligne, selon la décision du Comité d'évaluation du PARC. Les critères d'évaluation et les repères seront déterminés périodiquement par le Comité. La durée et le public cible de chaque module dépendent du mode de prestation et des particularités de chaque module.

MODULE 1:

INTRODUCTION A L'AMREC ET AU PARC



MODULE 1: INTRODUCTION A L'AMREC ET AU PARC

Il s'agit d'un module de base qui offre une compréhension de base du système africain de classification et de gestion des ressources minérales et énergétiques (AMREC) et du Code panafricain de publication de rapports sur les ressources (PARC), sa genèse, son évolution, ses principes et sa portée. Il couvre également le contexte historique, les cadres généraux et les impératifs de gouvernance du secteur des minéraux et de l'énergie en Afrique.

1.1 But

Fournir un contexte historique du secteur des minéraux et de l'énergie en Afrique, discuter de la justification et élucider le concept fondamental de l'AMREC et du PARC.

1.2 Objectifs

- a.) Fournir des connaissances de base sur l'évolution et les tendances de l'industrie minière et énergétique et sur leur contribution au développement économique et social de l'Afrique, de l'époque historique à l'époque contemporaine.
- b.) Fournir une vaste connaissance des politiques fondamentales et de fond ainsi que des divers cadres de gouvernance minière et énergétique à travers l'Afrique.
- c.) Présenter le concept de base, les principes, la portée et les liens de gouvernance associés entre l'AMREC et au PARC.

1.3 Résultats escomptés

A la fin du module, il est attendu que les participants soient capables de:

- a.) Comprendre le contexte historique et les particularités de l'industrie minière et énergétique en Afrique
- b.) Avoir une perspective large des politiques de base et des justifications pour le développement de l'AMREC et du PARC.

1.4 Participants cibles

Il s'agit d'un module de base obligatoire pour tous les acteurs des ressources minières et énergétiques qui recherchent une accréditation en tant que personnes compétentes dans le cadre du PARC.

1.5 Contenu du module

- a.) Contexte historique du secteur minier et énergétique en Afrique. Cette section traite de l'évolution des secteurs minier et énergétique en mettant l'accent sur les éléments suivants:
 - (i) Évolution de l'industrie des minéraux et de l'énergie et leur contribution au développement socio-économique de l'Afrique;
 - (ii) Comparer l'évolution du développement minier et énergétique dans les différentes régions d'Afrique;
 - (iii) Aperçu général du potentiel actuel des ressources minérales et énergétiques de l'Afrique.
- b.) Analyse comparative entre les potentiels de ressources de l'Afrique et du reste du monde: cette section couvre l'avantage comparatif de l'Afrique sur le reste du monde en termes d'approvisionnement en minéraux et en énergie, y compris les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour le secteur.
- c.) Cadres généraux guidant les secteurs minier et énergétique en Afrique. Cette section aborde les différentes aspirations établies pour guider l'industrie vers le développement durable.
 - (i) Objectifs de développement durable (ODD)
 - (ii) Agenda 2063
 - (iii) Vision minière pour l'Afrique

d.) Paysage de la gouvernance des ressources minières et énergétiques en Afrique: Cette section couvre un aperçu comparatif des lois, des politiques et des cadres fiscaux et monétaires miniers et énergétiques à travers l'Afrique. Des exemples seront utilisés pour illustrer les cadres qui favorisent ou entravent le développement des secteurs minier et énergétique. Les discussions générales porteront sur les points suivants:

- (i) Définition des ressources minérales et énergétiques
- (ii) Propriété des ressources
- (iii) Catégories de droits sur les ressources
- (iv) Allocation, renouvellement, conversion et durée des droits sur les ressources
- (v) Relation entre les droits sur les ressources et les droits de surface
- (vi) Baux de développement et de production des ressources
- (vii) Règles de fonctionnement
- (viii) Redevances et/ou taxes
- (ix) Obligation de prestation
- (x) Règles de confiscation et droits d'appel

e.) Fondamentaux de l'AMREC et du PARC. Cette section couvre les connaissances de base requises pour l'utilisation de l'AMREC et du PARC. Ceux-ci incluent:

- (i) Comprendre l'origine de l'AMREC, ses principes et ses relations avec la CCNU
- (ii) Interrelation entre l'AMV, l'AMREC et le PARC
- (iii) Principe général du PARC en mettant l'accent sur:
 - De bons avantages sociaux, environnementaux et économiques
 - Transparence
 - Matérialité
 - Compétence

f.) Système d'Information Géologique et Minérale. Cette section aborde la stratégie visant à faciliter le renforcement de la production, la gestion et la diffusion africaine de l'information géologique et minérale (GMI) en lien avec la mise en œuvre de la Vision minière pour l'Afrique (VMA) et l'appropriation de la Vision minière nationale (CMV). L'accent sera mis sur l'importance et la valeur de bonnes données géologiques et minérales.

MODULE 2:

ETHIQUE ET CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELS



MODULE 2 : ETHIQUE ET CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELS

Les codes de conduite éthiques et professionnels sont des principes fondamentaux qui régissent le comportement des personnes compétentes dans leurs rapports sur les ressources minérales et énergétiques. Ces principes garantissent que les projets de ressources sont clairement publiés, de manière transparente, basés sur des preuves matérielles, rédigés par des personnes compétentes et offrent des avantages sociaux et environnementaux. Ce module est conçu pour inculquer le plus haut niveau d'éthique et de professionnalisme dans la publication de rapports car le respect des rapports publics éthiques et du code de bonnes pratiques professionnelles renforce la confiance dans le rapport et stimule les investissements.

2.1 But

S'assurer que les professionnels compétents responsables de la rédaction des rapports publics comprennent la conformité aux exigences relatives à l'élaboration des rapports du PARC.

2.2 Objectifs

Les objectifs consistent à:

- a.) Promouvoir la transparence: Garantir des rapports clairs et honnêtes sur les ressources;
- b.) Favoriser la responsabilité: Tenir les organisations et les individus responsables de leurs actions;
- c.) Assurer l'équité: Promouvoir l'équité et l'impartialité dans la gestion des ressources;
- d.) Encourager l'intégrité: Respecter des normes morales élevées et l'honnêteté; et
- e.) Bâtir la confiance: Etablir des pratiques fiables et dignes de confiance dans l'industrie.

2.3 Résultats escomptés

A la fin du cours, les participants doivent être capables de comprendre:

- a.) L'importance du rapport éthique;
- b.) Les rôles et responsabilités des professionnels chargés de l'élaboration des rapports incluent la responsabilité du contenu de ce qu'ils publient;
- c.) Comment gérer des situations pouvant entraîner un conflit d'intérêts.

2.4 Participants cibles

Il s'agit d'un module de base obligatoire pour tous les acteurs des ressources minières et énergétiques qui recherchent une accréditation en tant que personnes compétentes dans le cadre du PARC.

2.5 Module Content

- a.) Éthique, code de conduite et professionnalisme: Cette section aborde les définitions de l'éthique, du code de conduite et du professionnalisme en ce qui concerne le signalement par une personne compétente. Des exemples seront utilisés pour illustrer les concepts de ces termes;
- b.) Conflit d'intérêts: Cette section explique comment les intérêts personnels d'un individu pourraient potentiellement interférer avec ses responsabilités professionnelles, son jugement ou sa prise de décision. Des exemples seront utilisés pour montrer à quel point il est crucial de maintenir la confiance du public dans le journalisme;
- c.) Devoir de diligence envers le public et l'environnement: Cette section traite des actions d'une personne compétente dans ses tâches quotidiennes visant à garantir que ses actions, inactions ou omissions ne mettent pas en danger les intérêts publics et l'environnement. L'accent est mis pour montrer que les CP peuvent être tenus responsables de négligence s'ils fournissent sciemment des informations trompeuses ou refusent d'agir lorsque le bien-être public ou environnemental est menacé;
- d.) Crédit dû. Cette section couvre l'importance de respecter les droits d'auteur et de propriété intellectuelle d'autrui en n'utilisant pas leur travail sans autorisation ou sans accorder le crédit dû à chaque personne qui a contribué au travail publié;

e.) Question relative aux faits et à l'opinion: Cette section fait la distinction entre les faits et l'opinion tout en montrant la nécessité pour les professionnels de rester fidèles sans se laisser influencer par des intérêts personnels. La notion de témoin expert sera abordée pour illustrer les attentes des professionnels lorsqu'on leur demande de donner des preuves et des opinions;

f.) Rapport public contraire à l'éthique sur les ressources minérales et énergétiques: Cette section couvre les concepts de rapports contraires à l'éthique, qui incluent les fausses déclarations, les informations trompeuses ou inadéquates pouvant entraîner des conséquences financières et environnementales importantes, érodant la confiance dans l'industrie;

g.) Lancement d'alerte: Cette section traite du fait de signaler des pratiques contraires à l'éthique, illégales ou dangereuses au sein d'une organisation. Les lanceurs d'alerte jouent un rôle crucial dans le maintien de l'intégrité et de la responsabilité. Ils sont souvent protégés par des lois visant à prévenir les représailles et à encourager la publication des fautes;

h.) Conformité aux codes régissant la publication de rapports: Cette section traite du respect des normes et lignes directrices établies pour communiquer de manière précise et transparente les informations relatives aux ressources minérales ou énergétiques ou aux évaluations environnementales. Cela garantit la cohérence, la fiabilité et la crédibilité des divulgations publiques et contribue à maintenir la confiance des parties prenantes;

i.) Mesures disciplinaires en cas de non-conformité: Cette section couvre les mesures disciplinaires possibles en cas de non-conformité par les Personnes compétentes (PC), qui peuvent inclure des sanctions ou des pénalités imposées aux individus ou aux organisations qui ne respectent pas le PARC;

j.) Études de cas: Cette section traite d'exemples pertinents de faute éthique pour illustrer l'applicabilité pratique du concept d'éthique et de code de conduite professionnelle. Certaines des études de cas sont les suivantes:

- (i) Le scandale minier de Bre-X des années 1990
- (ii) La fraude à la mine de charbon de Rio Tinto Benga au Mozambique en 2011
- (iii) Le projet Ceasar de Glencore en 2017
- (iv) La corruption de la BSGR en Guinée en 2019

MODULE 3:

COMPETENCE ET RESPONSABILITE



MODULE 3: COMPETENCE ET RESPONSABILITE

La compétence et la responsabilité en matière de publication publique de rapports sont essentielles pour mettre les compétences, les connaissances et l'expérience à profit pour mener des activités efficaces et efficientes en matière de gestion des ressources et de publication de rapports. Ceci est important pour renforcer et maintenir la confiance des parties prenantes impliquées dans l'industrie minière et énergétique.

3.1 But

Ce module de formation vise à élucider la notion de compétence et de responsabilité tel qu'appliqué dans le cadre du PARC.

3.2 Objectifs

- a.) Fournir une compréhension du concept de compétence pour les rapports dans le cadre du PARC;
- b.) Éclairer les participants sur les principes, les responsabilités, les obligations et les avantages de la compétence;
- c.) Discuter des exigences liées à la publication de rapports à multiples facettes des différents types de ressources minérales et énergétiques et de la responsabilité environnementale et sociale.

3.3 Résultats escomptés

Il est prévu qu'à la fin de la formation, les participants auront compris l'essence et le concept de compétence et de responsabilité en matière de publication de rapports en tant qu'exigence du PARC.

3.4 Participants cibles

Ce module est conçu pour tous les acteurs impliqués dans l'industrie des minéraux et de l'énergie qui souhaitent utiliser le PARC.

3.5 Contenu du module

- a.) Définition de compétence et de personne compétente: Cette section aborde le concept de compétence et de personne compétente avec des exemples appliqués dans le PARC;
- b.) Principes directeurs pour les personnes compétentes: Cette section couvre les principes qui influencent les actions et les choix d'une personne compétente en matière de publication de rapports sur les ressources, notamment:
 - (i) Valeurs africaines
 - (ii) Intégrité
 - (iii) Professionnalisme
 - (iv) Protection de l'environnement
 - (v) Respect de la diversité
- c.) Qualification d'une personne compétente: Cette section couvre les éléments suivants:
 - (i) Le concept de personnes compétentes (CP) et leurs relations avec l'expert compétent (CE) et l'évaluateur compétent (CV);
 - (ii) La qualification pour CP, CE et CV et le processus de leur accréditation, par ex. la formation, l'expérience et l'appartenance professionnelle sont abordées lors de la formation.

d.) Projet complexe et compétence de groupe: Cette section traite des éléments suivants:

(i) Rôles et responsabilités de la Personne compétente (CP), de l'Expert compétent (CE) et de l'Évaluateur compétent (CV) par rapport aux compétences complexes des projets et des groupes. Une personne compétente peut être une seule personne ou une équipe d'experts ayant des expériences différentes et exerçant des fonctions de gestion des ressources. Ceux-ci peuvent inclure le CE et le CV;

(ii) La contribution respective de chacun des professionnels ci-dessus dans l'évaluation et la publication de rapports sur les ressources;

(iv) Auto-évaluation des compétences en matière de CP, CE et CV pour la publication de rapports sur les ressources minérales et énergétiques tel que contenu dans le PARC. Des modèles pertinents sont utilisés pour illustrer.

e.) Contenu minimum du rapport d'une personne compétente:

(i) Cette section traite du contenu minimum requis pour le rapport comme référence pour tous les projets de ressources, tel qu'indiqué dans l'annexe A du PARC. Cela est sans préjudice des exigences spécifiques de contenu minimum pour les rapports concernant chacun des types de ressources, tel que reflété dans le PARC;

(ii) Les exigences minimales en matière de contenu doivent être guidées par le modèle de chaque type de ressource, qui est inclus en annexe dans le PARC.

MODULE 4:
EXIGENCES GÉNÉRALES POUR LA PUBLICATION
DE RAPPORTS SUR LES SUR LES RESSOURCES
MINÉRALES ET ÉNERGETIQUES SELON LE PARC



MODULE 4: EXIGENCES GÉNÉRALES POUR LA PUBLICATION DE RAPPORTS SUR LES SUR LES RESSOURCES MINÉRALES ET ÉNERGETIQUES SELON LE PARC

Le PARC est élaboré dans l'optique d'une applicabilité universelle aux ressources minérales et énergétiques. Cela signifie que dans les rapports publics sur les projets viables et les projets potentiellement viables, des exigences générales sont attendues pour tous les rapports. Ces exigences sont fondamentales et fondatrices des exigences spécifiques aux différents types de ressources. Ce module est donc conçu comme un module de formation sur les exigences générales pour la publication de rapports applicables à toutes les divulgations publiques de projets viables et potentiellement viables dans le cadre du PARC.

4.1 EXIGENCES GÉNÉRALES POUR LA PUBLICATION DE RAPPORTS

Le PARC fournit des modèles de publication de rapports unifiés pour les ressources minérales et énergétiques à travers le continent. Ce code s'appuie sur des éléments clés qui comprennent (i) la classification unifiée des ressources, (ii) les principes de publication de rapports, et (iii) la compétence et la responsabilité du professionnel en charge de la publication de rapports.

4.2 But

L'objectif de ce module est de fournir des lignes directrices et des exigences générales en matière de publication de rapports sur les projets de ressources minérales et énergétiques dans le cadre du PARC.

4.3 Objectifs

Les objectifs de ce module sont les suivants:

- a.) Fournir une compréhension de base de la classification des projets à l'aide du système de classification de l'AMREC;
- b.) Discuter de l'évaluation et de la classification des ressources pour les projets miniers et énergétiques;
- c.) Mettre l'accent sur le rôle des personnes compétentes dans la publication de rapports;
- d.) Décrire le contenu minimum du rapport pour les types respectifs de ressources minérales et énergétiques;
- e.) Discuter des exigences applicables à toutes les informations à fournir;
- f.) Fournir des conseils sur les questions de réglementation et de gouvernance.

4.4 Résultats escomptés

A la fin de la formation, les participants doivent être capables de:

- a.) Comprendre les critères de classification générique des projets miniers et énergétiques;
- b.) Définir et classer les projets par Catégories et Sous-Catégories;
- c.) Définir les niveaux de confiance dans les estimations de ressources et la faisabilité technique d'un projet;
- d.) Éclairer la décision sur la catégorie de viabilité environnementale et socio-économique des projets;
- e.) Connaître toutes les exigences relatives aux projets potentiellement viables et viables utilisées pour la divulgation des informations les concernant;
- f.) Comprendre les exigences pour la publication de rapports applicables à toutes les informations fournies;
- g.) Apprécier les problèmes de réglementation et de gouvernance associés aux rapports sur les ressources minérales et énergétiques dans le cadre du PARC.

4.5. Participants cibles

Il s'agit d'un module préalable pour les participants cherchant à être accrédités en tant que personnes compétentes pour des types de ressources spécifiques dans le cadre du PARC.

4.6 Contenu du module

Le module fournit des informations sur:

- a.)** Critères de classification générique des projets miniers et énergétiques basés sur les principes de l'AMREC;
- b.)** Définition et classification des projets par Catégories et Sous-Catégories;
- c.)** Spécifications génériques applicables aux catégories d'axes E, F et G;
- d.)** Outils pour identifier les niveaux de confiance dans les estimations des ressources et la faisabilité technique d'un projet;
- e.)** Comment identifier et procéder à la catégorisation de la viabilité environnementale et socio-économique des projets;
- f.)** Aperçu des spécifications sectorielles des projets de ressources minérales et énergétiques;
- g.)** Toutes les exigences sont utilisées dans le cadre du PARC pour la divulgation d'informations et la classification des projets miniers et énergétiques.

MODULE 5:
PUBLICATION DE RAPPORTS SUR LES
RESSOURCES MINERALES



MODULE 5: PUBLICATION DE RAPPORTS SUR LES RESSOURCES MINÉRALES

Dans la plupart des juridictions minières africaines, les cadres juridiques et réglementaires établissent des exigences annuelles en matière de publication de rapports sur les activités exécutées pour les projets d'exploration et d'exploitation minière. Les mêmes cadres juridiques et réglementaires ont inclus la réalisation d'un rapport technique et d'études de faisabilité lorsque les ressources minérales ont été définies sur le projet avant la signature d'un contrat minier. Les normes et le contenu du rapport technique et des études de faisabilité ne sont généralement pas bien définis dans la réglementation. Ce module est donc conçu pour fournir des conseils sur les exigences en matière de publication de rapports sur des projets miniers viables et potentiellement viables.

5.1 But

Le module vise à fournir une compréhension d'un format de rapport technique standardisé qui inclut toutes les données pertinentes sur le style de minéralisation et celles qui pourraient affecter matériellement la valeur sociale, environnementale et économique du gisement.

5.2 Objectifs

L'objectif du module est de:

- a.)** Fournir des informations sur les principales exigences pour la réalisation d'un rapport de personne compétente (CPR) pour les minéraux et son approbation par des personnes compétentes (CP);
- b.)** Fournir un aperçu du contenu d'un CPR ainsi que le modèle de rapport pour les minéraux métalliques, non métalliques et de développement.

5.3 Résultats escomptés

À la fin du cours, les participants doivent être en mesure de faire des rapports de manière générale sur les minéraux potentiellement viables comprenant spécifiquement les minéraux métalliques, non métalliques et de développement.

- a.)** Comprendre les principes clés de publication de rapports sur les minéraux;
- b.)** Comprendre les critères et la classification du projet, y compris le rôle des facteurs de contrôle et géologiques dans l'évaluation par la personne compétente (CP);
- c.)** Comprendre le cadre de classification des estimations de tonnage et de teneur et la relation avec différents niveaux de confiance géoscientifique et différents degrés d'évaluation technique, sociale, environnementale et économique;
- d.)** Établir la relation entre les estimations potentiellement récupérables et les estimations récupérables avec la classification du projet;
- e.)** Être conscient des critères d'auto-évaluation des PC pour les projets potentiellement viables et viables;
- f.)** Maîtriser les connaissances géologiques et le niveau de confiance pour l'axe G dans les estimations des ressources minérales;
- g.)** Avoir une compréhension approfondie des critères d'estimation des ressources et de publication de rapports sur les projets potentiellement viables et viables pour les minéraux;
- h.)** Avoir des informations claires sur les méthodes utilisées pour l'estimation des ressources des projets potentiellement viables et viables pour les minéraux;
- i.)** Définir et catégoriser les minéraux de développement et l'importance des facteurs généraux lors de la réalisation des estimations des ressources en minéraux de développement;
- j.)** Connaître les principes clés qui guident la publication des estimations pour les projets potentiellement viables ou les projets viables de minéraux de développement et les exigences connexes, y compris les critères d'auto-évaluation pour la personne compétente, l'évaluateur compétent et l'expert compétent.

5.4 Participants cibles

Professionnels et autres parties prenantes opérant dans l'industrie minière, y compris, mais sans s'y limiter, les géoscientifiques miniers, les ingénieurs miniers, les aspirants professionnels du secteur minier, les gestionnaires publics/privés de sociétés minières, les politiques et régulateurs miniers et le personnel de sociétés de bourse.

5.5 Contenu du module

Le contenu du module comprend les éléments suivants:

a.) Importance des rapports sur les minéraux: Cela doit discuter de l'outil important pour la mise en œuvre de la gouvernance des projets potentiellement viables et viables, illustrant pourquoi les rapports sur les minéraux sont essentiels à la prise de décision;

b.) Lignes directrices pour la publication de rapports sur les minéraux dans le cadre du PARC: Ces lignes directrices doivent inclure des orientations sur les principes, méthodes et critères d'évaluation et d'estimation des minéraux;

c.) Contenu des directives pour la publication de rapports sur les minéraux métalliques et non métalliques: Cette section couvre les informations alignées sur la section (b) ci-dessus. De plus, des précisions seront apportées sur:

- (i) Critères d'auto-évaluation des PC pour les projets potentiellement viables et viables concernant les minéraux métalliques et non métalliques;
- (ii) Principes et exigences en matière de publication de rapports sur les équivalents métaux pour les minéraux métalliques et non métalliques;
- (iii) Des approches ont été mises en œuvre pour sélectionner le métal utilisé pour les rapports sur une base équivalente.

d.) Lignes directrices sur les minéraux de développement dans le cadre du PARC: Cette section couvre les informations alignées sur la section (b) ci-dessus. En outre, des précisions seront données sur:

- (i) Définition et catégorisation des minéraux de développement, leur importance, paramètres de classification et estimation des ressources en minéraux de développement;
- (ii) Identification du potentiel minéral de développement et des probabilités de marché;
- (iii) Des facteurs d'atténuation sont appliqués lors de l'estimation des ressources pour chaque classe de minéraux de développement.

e.) Publication de rapports sur les minéraux industriels: Cette section fournit des lignes directrices alignées sur les prescriptions de la section (d) ci-dessus et détaillera en outre les points suivants:

- (i) Principes qui guident la présentation des estimations pour les projets potentiellement viables ou les projets viables de minéraux industriels;
- (ii) Caractéristiques ou qualités telles que les spécifications du produit, la proximité des marchés, la qualité marchande générale du produit et les facteurs d'atténuation;
- (iii) Caractéristiques physiques et/ou chimiques de ces minéraux lorsqu'il s'agit d'estimations de ressources.

f.) Rapport sur les matières premières de construction: Cette section fournit des lignes directrices alignées sur les prescriptions de la section (d) ci-dessus et détaillera en outre les points suivants:

- (i) Principes qui guident la publication des estimations pour les projets potentiellement viables ou les projets viables de matières premières de construction;
- (ii) Prise en compte des facteurs d'atténuation pour soutenir la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement.

g.) Contenu du CPR sur les minéraux métalliques et non métalliques: La teneur minimale pour la publication des rapports sur les minéraux métalliques et non métalliques est incluse à l'annexe A du PARC.

h.) Publication de rapports sur les minéraux industriels: Cette section fournit des lignes directrices alignées sur les prescriptions de la section (d) ci-dessus et détaillera en outre les points suivants:

- (i) Principes qui guident la présentation des estimations pour les projets potentiellement viables ou les projets viables de minéraux industriels;
- (ii) Caractéristiques ou qualités telles que les spécifications du produit, la proximité des marchés, la qualité marchande générale du produit et les facteurs d'atténuation;
- (iii) Caractéristiques physiques et/ou chimiques de ces minéraux lorsqu'il s'agit d'estimations de ressources.

i.) Rapport sur les matières premières de construction: Cette section fournit des lignes directrices alignées sur les prescriptions de la section (d) ci-dessus et détaillera en outre les points suivants:

- (i) Principes qui guident la publication de rapports sur les estimations pour les projets potentiellement viables ou les projets viables de matières premières de construction;
- (ii) Prise en compte des facteurs d'atténuation pour soutenir la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement.

j.) Contenu du CPR sur les minéraux métalliques et non métalliques: La teneur minimale pour la publication de rapports sur les minéraux métalliques et non métalliques est incluse à l'annexe A du PARC.

k.) Contenu du CPR sur les minéraux industriels: Le contenu indicatif pour les minéraux industriels suit le schéma décrit au (g) ci-dessus avec des précisions sur:

- (i) Caractéristiques telles que les spécifications du produit, la proximité des marchés, la qualité marchande générale du produit et les facteurs d'atténuation;
- (ii) les caractéristiques physiques et/ou chimiques de ces minéraux lorsqu'il s'agit d'estimations de ressources.

l.) Contenu du CPR sur les matières premières de construction: Le contenu indicatif pour les minéraux bruts de construction suit le schéma décrit au point (g) ci-dessus avec une spécificité sur les facteurs d'atténuation pour soutenir la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement.

MODULE 6: **PUBLICATION DE RAPPORTS SUR LES** **RESSOURCES ENERGETIQUES**



MODULE 6: PUBLICATION DE RAPPORTS SUR LES RESSOURCES ENERGETIQUES

L'Afrique possède actuellement certaines des économies les plus dynamiques au monde. Au centre de cette croissance se trouve la forte consommation d'énergie, et pourtant la pauvreté énergétique reste élevée, notamment en Afrique subsaharienne. Cette réalité exige que davantage d'investissements soient attirés vers le secteur de l'énergie, où il reste un énorme potentiel dans les secteurs du nucléaire, du charbon, des énergies renouvelables et non renouvelables. Pour donner confiance aux investisseurs, il est important de présenter les portefeuilles énergétiques d'une manière qui puisse facilement être auditée pour en assurer la cohérence. Ce module est donc conçu pour fournir des conseils sur les exigences en matière de publication de rapports sur les projets énergétiques viables et potentiellement viables.

6.1 Publication d'informations sur les ressources pétrolifères

Les projets pétroliers, par nature, sont à forte intensité de capital et leur développement repose largement sur les investissements du secteur privé. Pour cette raison, la plupart des sociétés pétrolières et gazières sont cotées en bourse, où des rapports et des mises à jour périodiques de leurs portefeuilles sont requis. Cette section fournit la base de la divulgation minimale d'informations pour les rapports publics sur les projets pétroliers et gaziers viables et les projets potentiellement viables.

6.1.1 But

Fournir une compréhension des exigences en matière de publication de rapports comme base pour la divulgation minimale d'informations pour les rapports publics sur les projets pétroliers et gaziers viables et les projets potentiellement viables.

6.1.2 Objectifs

- a.) Discuter de la portée des activités pétrolières et gazières couvertes par le PARC et de leur pertinence pour les rapports pétroliers;
- b.) Montrer le lien entre les exigences générales de publication de rapports et leur application aux définitions spécifiques des activités pétrolières et gazières.
- c.) Discuter des exigences minimales et du contenu d'un rapport public sur les produits pétroliers.

6.1.3 Résultats escomptés

A la fin de ce module, les participants doivent:

- a.) Comprendre les terminologies utilisées et leur application aux projets pétroliers;
- b.) Être capable de préparer le rapport d'une personne compétente pour des projets pétroliers viables et potentiellement viables.

6.1.4 Participants cibles

Professionnels et autres parties prenantes opérant dans l'industrie pétrolière, y compris, mais sans s'y limiter, les géoscientifiques pétroliers, les ingénieurs de réservoirs, les ingénieurs pétroliers, les évaluateurs de ressources pétrolières, les courtiers en valeurs mobilières pétrolières et les économistes pétroliers.

6.1.5 Contenu du module

- a.) Terminologie de publication de rapports: Cette section traite des terminologies standard de l'industrie applicables aux projets pétroliers, conformément à l'annexe O du PARC;
- b.) Complémentarité entre la CCNU et le PRMS: Cette section couvre les principes fondamentaux de la CCNU et du PRMS tels qu'ils sont largement utilisés dans l'industrie pétrolière en ce qui concerne le PARC. Cela inclut le pont entre la CCNU et le PRMS;

- c.) Classification des projets viables et des projets potentiellement viables.** Cette section traite:
- (i) La classification générique et les sous-classes EFG sont définies par catégories et sous-catégories sous l'AMREC;
 - (ii) Les exigences supplémentaires génériques pour l'application de la CCNU aux projets pétroliers telles que publiées par la CEE-ONU.
 - (iii) Les études de cas pétroliers montrent une application pratique de la classification aux projets pétroliers, y compris des conseils sur les estimations volumétriques;
 - (iv) Les exigences minimales pour un rapport de personne compétente applicables aux projets viables et potentiellement viables;
 - (v) La notion de point de référence en ce qui concerne la détermination de la juste valeur des volumes.
- d.) Divulgence des projets viables et potentiellement viables.** Cette section traite de:
- (i) Mises en garde et importance de la publication de rapports des personnes compétentes en ce qui concerne la publication de rapports sur les ressources pétrolières;
 - (ii) Application d'informations analogues et comment elles peuvent être appliquées à la divulgation de projets viables et potentiellement viables;
 - (iii) Divulgation du processus et de la méthodologie permettant de déterminer la valeur liquidative et les revenus nets associés aux projets pétroliers.
- e.) Divulgation restreinte et utilisation de mesures pétrolières et gazières.** Cette section traite:
- (i) La norme et la source des paramètres pétroliers et gaziers;
 - (ii) Alternatives au traitement des informations à fournir lorsque des mesures standardisées pour le pétrole et le gaz ne sont pas utilisées;
 - (iii) Restrictions de divulgation concernant la sommation des classes de projets;
 - (iv) Divulgation des estimations élevées des projets viables et des projets potentiellement viables autres que les projets viables.
- f.) Études de cas:** Cette section traite d'au moins deux ou trois études de cas pour illustrer les avantages de l'utilisation de PARC par rapport aux autres normes de publication de rapports.

6.2 Publication des énergies renouvelables

Les projets d'énergie renouvelable sont essentiels à la transition vers un avenir durable et à faible intensité de carbone, s'alignant sur les objectifs mondiaux tels que la Vision minière pour l'Afrique (AMV), l'Agenda 2063 et les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les sources d'énergie renouvelables, notamment le solaire, l'éolien, l'hydroélectricité, la géothermie et la bioénergie, offrent des alternatives durables aux combustibles fossiles, offrant des avantages environnementaux, sociaux et économiques. Ce module est donc conçu pour fournir des conseils sur la déclaration des projets d'énergie renouvelable viables et potentiellement viables.

6.2.1 But

Fournir des conseils pour des rapports publics transparents et responsables sur les projets d'énergie renouvelable.

6.2.2 Objectifs

- a.)** Garantir que les parties prenantes peuvent évaluer la viabilité environnementale, sociale et économique des projets d'énergies renouvelables;
- b.)** Promouvoir l'adoption de sources d'énergie renouvelables en fournissant des méthodologies de publication de rapports précises et cohérentes;
- c.)** Soutenir la mise en œuvre de pratiques durables dans le développement des énergies renouvelables.

6.2.3 Résultats escomptés

- a.) Amélioration de la compréhension et de l'application des rapports du PARC standardisés pour les projets d'énergie renouvelable;
- b.) Amélioration de la transparence et de la responsabilité dans le développement de projets d'énergie renouvelable;
- c.) Confiance accrue des parties prenantes et soutien aux initiatives en matière d'énergies renouvelables;
- d.) Alignement avec la Vision minière pour l'Africaine (AMV), l'Agenda 2063 et les Objectifs de développement durable (ODD).

6.2.4 Participants cibles

Ce module est destiné aux acteurs impliqués dans des projets d'énergies renouvelables.

6.2.5 Contenu du module

a.) Introduction: Cette section couvre les instruments de base liés à la promotion et au développement de projets d'énergies renouvelables. Il décrit la méthodologie et les normes de publication de rapports sur les projets d'énergie renouvelable, garantissant la conformité à l'AMREC;

b.) Sources d'énergie renouvelables: Cette section traite des principes fondamentaux des sources d'énergie renouvelables:

- (i) Énergie géothermique
- (ii) Bioénergie
- (iii) Énergie solaire
- (iv) Énergie éolienne
- (v) Hydroénergie
- (vi) Énergie marine

c.) Exploration et évaluation de projets d'énergie renouvelable: Cette section traite de diverses techniques et méthodologies pour identifier des sites viables et évaluer leur potentiel de production d'énergie. Ceux-ci incluent:

- (i) Analyse géospatiale et télédétection
- (ii) Levés géologiques et géophysiques
- (iii) Études d'impact sur l'environnement (EIE)
- (iv) Mesures sur le terrain et évaluation des ressources.

d.) Exigences pour la publication de rapports et pour la terminologie: Cette section couvre une terminologie normalisée et des définitions claires pour garantir la cohérence et la clarté des rapports sur les projets d'énergie renouvelable. Cela permet aux parties prenantes d'évaluer et de comparer avec précision les performances et l'impact du projet. Les domaines de publication de rapports à discuter comprennent des terminologies applicables à:

- (i) Source d'énergie renouvelable
- (ii) Classification des ressources
- (iii) Facteur de capacité
- (iv) Facteur de charge
- (v) Rendement énergétique
- (vi) Coût actualisé de l'énergie (LCOE)
- (vii) Émissions de gaz à effet de serre (GES)
- (viii) Empreinte carbone

e.) Considérations réglementaires et environnementales: Cette section traite des considérations réglementaires et environnementales pour garantir le développement durable des projets d'énergie renouvelable. Ceux-ci incluent:

(i) Aperçu des principales réglementations et politiques

- Politiques nationales en matière d'énergies renouvelables
- Accords et cadres internationaux
- Initiatives régionales

(ii) Mettre l'accent sur le respect des évaluations d'impact sur l'environnement (EIE) et des plans de gestion:

- Importance des EIE
- Plans de gestion environnementale (PGE)

f.) Impacts économiques et sociaux: Cette section couvre les impacts économiques et sociaux qui conduisent à l'adoption et au succès des projets d'énergie renouvelable. Les facteurs comprennent:

(i) Méthodologies d'évaluation de la viabilité économique:

- Analyse coûts-avantages (ACA)
- Coût actualisé de l'énergie (LCOE)
- Études de faisabilité économique

(ii) Avantages sociaux

- Création d'emplois
- Accès à l'énergie
- Développement communautaire

(iii) Lien avec les ODD

- Croissance économique (ODD 8)
- Inégalités réduites (ODD 10)

g.) Compétence et responsabilité: Cette section couvre les compétences et les responsabilités pertinentes pour la publication de rapports sur les énergies renouvelables et conformément au chapitre 2 du PARC sur la compétence et la responsabilité.

h.) Études de cas et exercices pratiques: Cette section couvre les applications pratiques et les impacts du monde réel qui améliorent l'apprentissage pratique et l'application des connaissances théoriques, telles que:

(i) Etudes de cas

- Projet éolien du lac Turkana, Kenya
- Complexe solaire Noor, Maroc
- Centrale géothermique d'Olkaria, Kenya

(ii) Exercices pratiques pour un apprentissage pratique

- Simulation d'évaluation des ressources
- Atelier d'évaluation de l'impact environnemental (EIE)
- Étude de cas sur l'analyse coûts-avantages (ACA)

(iii) Séances interactives et discussions de groupe

- Discussions de groupe basées sur des scénarios
- Panels d'experts et séances de questions-réponses

i.) Tendances futures: Cette section couvre le paysage des énergies renouvelables en évolution rapide, motivée par les progrès technologiques, les changements réglementaires et la sensibilisation croissante à la durabilité environnementale. Ceux-ci incluent:

(i) Tendances émergentes dans les rapports sur les énergies renouvelables

- Analyse de données avancée et IA
- Blockchain pour la transparence
- Intégration de l'IoT et des réseaux intelligents
- Finance durable et obligations vertes

(ii) Encourager les approches prospectives et innovantes

- Innovation et adaptation
- Efforts de collaboration
- Élaboration de politiques proactives

j.) Le contenu minimum des rapports sur les énergies renouvelables: Cette section traite du contenu minimum tel que reflété dans l'annexe P et l'annexe Q tel qu'indiqué dans PARC.

6.3 Publication des ressources en charbon

Historiquement, le charbon a joué un rôle central dans le mix énergétique mondial, fournissant une source d'énergie fiable et rentable pour l'industrialisation et le développement économique. Cependant, les défis climatiques, environnementaux et sociaux importants associés aux projets charbonniers nécessitent une transition vers des alternatives énergétiques plus propres et plus durables. Ce module fournit des conseils sur la déclaration des projets de charbon viables et potentiellement viables.

6.3.1 But

Établir des lignes directrices standardisées pour les rapports publics sur les projets charbonniers, en mettant l'accent sur les pratiques durables et le respect des cadres réglementaires.

6.3.2 Objectifs

- a.) Fournir une compréhension claire des méthodologies d'exploration et d'évaluation des ressources en charbon;
- b.) S'assurer que les rapports sur les projets de charbon sont conformes aux normes de l'AMREC et du PARC;
- c.) Promouvoir le développement durable dans les régions dépendantes du charbon.

6.3.3 Résultats escomptés

- a.) Connaissance approfondie des techniques d'exploration et d'évaluation du charbon;
- b.) Amélioration de la précision et de la transparence des rapports dans les projets de charbon;
- c.) Sensibilisation accrue aux impacts environnementaux, sociaux et économiques des projets charbonniers;
- d.) Soutenir les politiques et le respect des meilleures pratiques et normes internationales.

6.3.4 Participants cibles

Ce module est conçu pour les acteurs impliqués dans l'industrie du charbon.

6.3.5 Contenu du module

a.) Aperçu des projets de charbon : cette section traite des éléments suivants:

- (i) Importance du charbon dans le mix énergétique actuel et sa transition vers des alternatives plus propres;
- (ii) Défis climatiques, environnementaux et sociaux associés aux projets de charbon;
- (iii) Transition juste appliquée à l'industrie charbonnière.

b.) Exploration et évaluation : Cette section traite des éléments suivants:

- (i) Techniques d'exploration du charbon
 - Cartographie géologique
 - Levés géophysiques
 - Carottage
 - Analyse géochimique

- (ii) Pratiques durables et réduction de l'impact environnemental
 - Études environnementales de référence
 - Minimiser la perturbation des terres
 - Gestion des déchets
 - Engagement communautaire

c.) Exigences en matière de publication de rapports et de terminologie: Cette section traite des rapports standardisés essentiels à la transparence, à la responsabilité et à la prise de décision éclairée des projets de charbon. La terminologie et les lignes directrices clés en matière de publication de rapports basées sur l'AMREC et le PARC, tirées des principes de la CCNU, sont décrites ci-dessous:

- (i) Terminologie de publication de rapports sur les projets de charbon
 - Projets viables
 - Projets potentiellement viables
 - Projets non viables
 - Projets potentiels

- (ii) Lignes directrices standardisées en matière de publication de rapports
 - Conformité AMREC et PARC
 - Contenu des rapports
 - Assurance qualité et contrôle qualité (AQ/CQ)

d.) Considérations réglementaires et environnementales: Cette section couvre un cadre complet de réglementations et de politiques conçues pour garantir la durabilité environnementale, la responsabilité sociale et la viabilité économique des projets de charbon. Ceux-ci incluent:

- (i) Principales réglementations et politiques
 - Politiques énergétiques nationales
 - Lois minières et minérales
 - Législation sur la protection de l'environnement
 - Accords et normes internationaux

- (ii) Importance des évaluations d'impact sur l'environnement et de leur conformité
 - Études d'impact sur l'environnement (EIE)
 - Plans de gestion environnementale (PGE)
 - Conformité réglementaire

e.) Impacts environnementaux, sociaux et économiques: Cette section traite de l'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et économiques des projets de charbon pour des décisions éclairées, l'approbation sûre des parties prenantes et l'alignement sur les objectifs mondiaux de durabilité. Les espaces de discussion sont :

(i) Méthodologies d'évaluation de la viabilité économique des projets charbonniers:

- Analyse coûts-avantages (ACA)
- Coût actualisé de l'énergie (LCOE)
- Analyse du marché

(ii) Avantages sociaux et initiatives de développement communautaire:

- Création d'emplois
- Développement des infrastructures
- Renforcement des capacités et éducation
- Initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE)

(iii) Exigences en matière de rapports environnementaux et sociaux, tel qu'indiqué dans le PARC

f.) Compétence et responsabilité: Cette section couvre les compétences et les responsabilités liées à la publication de rapports sur le charbon et conformément au chapitre 2 sur la compétence et la responsabilité contenu dans le PARC.

g.) Études de cas et exercices pratiques: Cette section couvre les applications pratiques et les impacts du monde réel qui améliorent l'apprentissage pratique et l'application des connaissances théoriques, telles que:

(i) Etude de cas

- Projet d'extraction de charbon de Mafube, Afrique du Sud

(ii) Exercices pratiques et discussions de groupe

- Simulation d'estimation des ressources
- Atelier d'évaluation de l'impact environnemental (EIE)
- Étude de cas sur l'analyse coûts-avantages (ACA)
- Discussions de groupe basées sur des scénarios
- Panels d'experts et séances de questions-réponses

h.) Tendances futures: Cette section couvre le paysage des énergies renouvelables en évolution rapide, motivée par les progrès technologiques, les changements réglementaires et la sensibilisation croissante à la durabilité environnementale. Ceux-ci incluent:

(i) Avancées technologiques

(ii) Contrôle réglementaire accru

(iii) Focalisation sur la durabilité

(iv) Engagement amélioré des parties prenantes

(v) Impacts futurs sur l'industrie

i.) Contenu minimum des rapports sur le charbon: Cette section traite du contenu minimum requis par l'annexe A du PARC, en plus de toute information spécifique pertinente aux projets de charbon.

6.4 Publication des Ressources en Combustible Nucléaire

Les ressources en combustible nucléaire, en particulier l'uranium et le thorium, jouent un rôle crucial dans le bouquet énergétique mondial car elles produisent de grandes quantités d'électricité avec des émissions minimales de gaz à effet de serre. Ce module fournit des normes pour la publication des ressources en combustible nucléaire telles qu'elles figurent dans le PARC.

6.4.1 But

Fournir des lignes directrices détaillées pour la publication de rapports sur les projets d'uranium et de thorium, en assurant la conformité aux normes internationales et en favorisant le développement durable.

6.4.2 Objectifs

- a.) Offrir des méthodologies complètes pour l'exploration et l'évaluation des ressources d'uranium et de thorium.
- b.) Assurer la transparence, la responsabilisation et l'exactitude des rapports sur les projets de combustible nucléaire.
- c.) Relever les défis environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploitation des ressources en combustible nucléaire.

6.4.3 Résultats escomptés

- a.) Meilleure compréhension de la chaîne de valeur mondiale du combustible nucléaire et de la valeur ajoutée locale.
- b.) Compétences accrues en matière d'exploration, d'évaluation et de production de rapports sur les projets d'uranium et de thorium.
- c.) Accroître la confiance des parties prenantes grâce au respect des normes et des meilleures pratiques du PARC.
- d.) La promotion des objectifs de développement durable, en particulier dans le contexte de l'énergie propre et de l'action climatique.

6.4.4 Participants Cibles

Ce module est conçu à l'intention des parties prenantes de l'industrie du combustible nucléaire.

6.4.5 Contenu du Module

a.) Aperçu des ressources en combustible nucléaire (uranium et thorium) : Cette section porte sur la contribution de l'énergie nucléaire à l'atteinte de la sécurité énergétique, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et au soutien du développement durable. Les principaux aspects de son importance sont les suivants :

i) Importance de l'énergie nucléaire dans le bouquet énergétique mondial.

- Faibles émissions de carbone
- Haute densité d'énergie
- Sécurité énergétique
- Innovation technologique

(ii) Défis environnementaux, sociaux et économiques associés aux projets d'uranium et de thorium.

- Défis environnementaux
- Défis sociaux
- Défis économiques

b.) Exploration et évaluation : Cette section couvre :

(i) Techniques d'exploration du combustible nucléaire (uranium et thorium)

- Cartographie géologique et échantillonnage de surface
- Levés géophysiques
- Programmes de forage
- Faisabilité de la lixiviation in situ (ISL)

(ii) Mettre l'accent sur les considérations de sécurité, sociales et environnementales

- Considérations de sécurité
- Considérations sociales
- Considérations environnementales

c.) Exemples d'études de cas : Cette section traite des applications pratiques et des impacts concrets qui améliorent l'apprentissage pratique et l'application des connaissances théoriques, tels que :

(i) Bassin de l'Athabasca, Canada

(ii) Barrage olympique, Australie

e.) Exigences et terminologie en matière de rapports : Cette section traite de la déclaration normalisée des ressources en combustible nucléaire qui est essentielle à la transparence, à la responsabilisation et à la prise de décisions éclairées. La terminologie clé en matière de rapports et les directives standardisées basées sur PARC sont les suivantes :

(i) Classification des ressources en combustible nucléaire

- Projets prospectifs
- Projets non viables
- Projets potentiellement viables
- Projets viables

(ii) Terminologie et définitions clés

- Grade de coupure
- Gisement
- Résidus

d.) Considérations réglementaires et environnementales : Cette section porte sur les cadres réglementaires et les considérations environnementales qui sont des éléments essentiels de la gestion des ressources en combustible nucléaire, en particulier l'uranium et le thorium. Ces éléments garantissent que les projets nucléaires sont développés et exploités de manière à donner la priorité à la sûreté, à la sécurité et à la gestion de l'environnement. Les aspects couverts sont les suivants :

(i) Principaux règlements et politiques

- Normes de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- Autorités réglementaires nationales
- Lois sur la protection de l'environnement
- Traités et accords internationaux

(ii) Importance de la conformité en matière de sûreté, de sécurité et d'environnement

- Sécurité
- Sécurité
- Conformité environnementale

e.) Impacts environnementaux, sociaux et économiques : Cette section traite de la contribution des projets d'uranium et de thorium au développement durable tout en minimisant les effets négatifs. L'évaluation des impacts environnementaux, sociaux et économiques comprend les éléments suivants :

(i) Méthodes d'évaluation de la viabilité économique

- Analyse coûts-avantages (ACA)
- Coût actualisé de l'énergie (LCOE)
- Analyse de marché

(ii) Avantages sociaux et développement communautaire

- Création d'emplois
- Développement de l'infrastructure communautaire
- Renforcement des capacités et éducation

(iii) Développement économique

- Le Coup de pouce économique local
- Les Pratiques économiques durables

f.) Valeur ajoutée locale : Cette section traite de l'analyse de la valeur ajoutée locale de l'uranium et du thorium et de leur importance pour maximiser les avantages pour les communautés et les pays d'accueil. Les aspects qui seront examinés sont les suivants :

(i) La Chaîne de valeur mondiale du combustible nucléaire

(ii) Les Chaînes de valeur de l'uranium et du thorium

(iii) Les Chaînes de valeur en Afrique

(iv) Le Contenu local et partage des avantages

(v) Les Avantages et statut de la valeur ajoutée locale

(vi) La Situation actuelle

g.) Compétence et responsabilité : Cette section porte sur les compétences et les responsabilités relatives à la déclaration du combustible nucléaire et conformément au chapitre 2 sur la compétence et la responsabilité, tel qu'il figure dans le PARC.

h.) Études de cas et exercices pratiques : Cette section traite des applications pratiques et des impacts concrets qui améliorent l'apprentissage pratique et l'application des connaissances théoriques, tels que :

(i) Etudes de cas

- Projet d'uranium Husab, Namibie
- Projet de la rivière Mkuju, Tanzanie
- Projets pilotes de thorium en Afrique du Sud

(ii) Exercices pratiques et discussions de groupe pour un apprentissage amélioré

- Simulation d'estimation des ressources
- Atelier sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE)
- Étude de cas sur l'analyse coûts-avantages (ACA)
- Discussions de groupe basées sur des scénarios

i.) Tendances futures : Cette section porte sur les tendances émergentes dans l'industrie de l'énergie nucléaire, en mettant l'accent sur les progrès technologiques, la surveillance réglementaire accrue et l'accent mis sur la durabilité et la responsabilité sociale. Les aspects abordés sont les suivants :

- (i) La Transformation numérique
- (ii) L'Amélioration de la gouvernance environnementale et sociale (ESG)
- (iii) L'Intégration de la télédétection et des technologies géospatiales
- (iv) L'Evolution Règlementaire
- (v) Mettre l'accent sur des méthodes d'extraction durables et sûres
- (vi) Collaboration et normalisation à l'échelle mondiale

j.) Contenu minimal de la déclaration des ressources en combustible nucléaire : Cette section traite du contenu minimal exigé par l'annexe A du PARC, en plus de toute information spécifique pertinente aux projets de combustible nucléaire.

MODULE 7:
PUBLICATION DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES,
DES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET DES
AVANTAGES SOCIAUX



MODULE 7: PUBLICATION DES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES, DES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES ET DES AVANTAGES SOCIAUX

L'Afrique est dotée de ressources naturelles et énergétiques ; cependant, les richesses générées aux niveaux local et national sont encore très faibles. Un rapport public devrait présenter les résultats économiques et les opportunités économiques, y compris les avantages sociaux liés à chaque étape du projet, à tous les intervenants afin de maintenir l'acceptabilité sociale de l'exploitation. Il est important que les parties prenantes aient accès à cette information lorsque les projets potentiellement viables et viables sont mis en œuvre. La participation active des parties prenantes à la mise en œuvre du projet mène à l'amélioration de l'acceptabilité sociale et permet la pérennité du projet de ressources minières et énergétiques. Cela conduit à la création de richesses, de revenus supplémentaires et de valeur ajoutée aux niveaux local et national.

7.1 But

L'objectif du module est de fournir aux participants des rapports techniques standardisés sur les résultats économiques et les opportunités économiques, y compris les avantages sociaux liés à chaque étape des projets potentiellement viables et des projets viables.

7.2 Objectifs

- a.) Apporter un éclairage sur la manière de mettre en œuvre des mécanismes d'implication active des habitants afin de créer de la valeur ajoutée et de promouvoir le développement durable.
- b.) Discuter du modèle de rapport sur les opportunités économiques aux niveaux local et national.

7.3 Résultats escomptés

À la fin du cours, les participants doivent être capables de :

- a.) Comprendre les principes de la présentation des opportunités économiques et des avantages sociaux,
- b.) Prendre des décisions éclairées fondées sur les résultats de l'évaluation économique du projet minier et énergétique
- c.) Réaliser l'inventaire et construire un répertoire des opportunités pour les projets de ressources minières et énergétiques
- d.) Dresser un inventaire des avantages sociaux potentiels pour les communautés locales
- e.) Publier l'information sur les possibilités économiques et les avantages sociaux.
- f.) Élaborer un modèle d'échange d'information sur les possibilités économiques et les avantages sociaux.

7.4 Participants Cibles

Les professionnels et autres acteurs de l'industrie minière, y compris, mais non limité aux économistes miniers, les géoscientifiques miniers, les ingénieurs miniers, les aspirants professionnels de l'exploitation minière, les gestionnaires publics/privés de sociétés minières, les responsables des politiques et des organismes de réglementation miniers et le personnel des bourses.

7.5 Contenu du Module

- a.) L'importance de la publication des résultats économiques, des opportunités économiques et des avantages sociaux

b.) La publication des résultats économiques, les opportunités économiques et les avantages sociaux dans le cadre du PARC

- (i) Principes régissant la publication de rapports sur les résultats économiques, les opportunités économiques et les avantages sociaux
- (ii) Rôle de l'évaluateur compétent ou de la personne compétente et exigences indicatives en matière d'auto-évaluation
- (iii) Rôle de l'expert compétent et exigences indicatives en matière d'auto-évaluation
- (iv) Publication de rapports sur les résultats économiques sous forme de tableaux indicatifs avec des exemples ou des études de cas.
- (v) Publication de rapports sur les possibilités économiques à l'aide d'études de cas et d'exemples
- (vi) Publication des prestations sociales (exemples sur la structure de l'emploi, la nomenclature, les types et la classification, etc.)

c.) Lignes directrices pour la communication des résultats économiques : La présente section traite de l'information sur :

- (i) Éléments de la communication des résultats économiques
- (ii) Format indicatif de communication des résultats de l'évaluation économique et financière

d.) Lignes directrices pour la publication de rapports sur les opportunités économiques et les avantages sociaux : Cette section fournit des informations sur :

- (i) Éléments essentiels de la communication des opportunités économiques à partir des résultats économiques.
- (ii) Format/outils indicatifs pour la publication de rapports sur les opportunités économiques et les avantages sociaux.
- (iii) Élément indicatif relatif à l'expert compétent (CE) et à son exigence d'auto-évaluation pour une bonne publication des rapports.
- (iv) Exemples et études de cas d'opportunités économiques et résultats de rapports sociaux.

e.) Lignes directrices pour la présentation des résultats économiques, des opportunités économiques et des avantages sociaux : Le contenu minimal comprend les éléments suivants :

- (i) Introduction sur l'utilisation des résultats par les parties prenantes.
- (ii) Résumé des indicateurs clés utilisés pour l'évaluation économique.
- (iii) Résultats des possibilités économiques et inventaire de ceux-ci à partir de l'évaluation économique.
- (iv) Inventaire, types et classification des possibilités d'emploi.

MODULE 8:
PUBLICATION DE DONNEES
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES



MODULE 8 : PUBLICATION DE DONNEES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Il est généralement admis que l'exploitation des ressources minérales et énergétiques peut être destructrice pour l'environnement et provoquer des perturbations sociales. Cela a nécessité l'élaboration de politiques et de règlements qui protègent l'environnement. Le système de publication de rapport environnemental et social du PARC promeut la transparence, la responsabilité, la durabilité et l'innovation dans le secteur des ressources africaines. Ce module fournit la divulgation minimale d'informations pour la publication d'informations sur les aspects environnementaux et sociaux liés aux projets viables et potentiellement viables, comme prévu dans le formulaire 3A du PARC.

8.1 But

Le module vise à présenter les lignes directrices et le contenu minimal des rapports environnementaux et sociaux dans le cadre du PARC.

8.2 Objectifs du Module

Les objectifs sont :

- a.) Fournir des orientations pour le processus d'évaluation d'impact environnemental et social (EIES).
- b.) Fournir le cadre et la méthodologie des meilleures pratiques internationales en matière d'évaluation, de gestion et de déclaration des impacts environnementaux et sociaux.

8.3 Résultats escomptés

A la fin de la formation, les participants doivent être capables de :

- a.) Comprendre les meilleures pratiques pour entreprendre l'EIES.
- b.) Produire un rapport EIES conforme au PARC.

8.4 Participants Cibles

Ce module est conçu pour tous les acteurs de l'industrie minière et des ressources énergétiques.

8.5 Contenu du Module

- a.) Évaluation d'impact environnemental et social (EIES) : Cette section traite des points suivants :
 - (i) Définition et exemples d'évaluation d'impact sur l'environnement et la société (EIES)
 - (ii) L'objectif et l'importance de l'EIES dans la mise en œuvre des projets.
 - (iii) Impacts environnementaux et sociaux potentiels de l'extraction et de la production des ressources conformément à l'AMREC.
 - (iv) Attributs environnementaux et sociaux importants, par exemple les écosystèmes, la biodiversité, les habitats naturels, le changement climatique, la pollution, la santé, la sécurité, les droits de l'homme, le développement communautaire, le patrimoine culturel, l'égalité des sexes et le contenu local.
- b.) Méthodes et critères d'EIES : Cette section couvre:
 - (i) les lignes directrices de l'AMREC et les meilleures pratiques internationales pour la réalisation et la préparation d'un rapport EIES.
 - (ii) Importance du respect des lois et règlements du pays hôte applicables aux exigences environnementales et sociales des projets.
 - (iii) La nature et le type d'impacts sociaux et environnementaux.
 - (iv) Aperçu des processus d'EIES, tels que l'identification et l'évaluation des risques et impacts potentiels, l'élaboration d'une stratégie d'atténuation pour une durabilité optimisée, etc
- c.) Résultats de l'EIES et certification de l'EIES : La section traite des sujets suivants :
 - (i) Publications des résultats de l'EIES, y compris les impacts significatifs et les mesures d'atténuation.
 - (ii) L'importance des exigences de certification d'un organisme du pays hôte est responsable de l'approbation de l'EIES.

- d.) Gestion de l'impact environnemental et social :** Cette section traite des points suivants :
- (i) Conformité, adoption, incorporation et promotion des normes environnementales et sociales, des réglementations, des meilleures pratiques, des technologies et des aspects de l'extraction et de la production des ressources.
 - (ii) Stratégie de gestion des risques et d'atténuation des impacts : mesures d'atténuation et suivi.
- e.) Conformité environnementale et sociale :** Cette section aborde les points suivants:
- (i) Normes, lois et règlements environnementaux et sociaux, avec des exemples applicables, et obligations en vertu du droit international. Exemples utilisant des pays spécifiques.
 - (ii) Actions correctives en cas de non-conformité ou d'écart par rapport aux exigences environnementales et sociales.
- f.) Durabilité environnementale et sociale :** Cette section couvre :
- (i) Importance des pratiques et des technologies durables qui réduisent les déchets et promeuvent l'économie circulaire.
 - (ii) Indicateurs de performance environnementale et sociale et objectifs liés à la durabilité, tels que les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau et d'énergie, la production et la gestion des déchets et le taux de récupération des ressources
- g.) Protection environnementale et sociale :** Cette section couvre :
- (i) Mesures visant à protéger et à préserver la biodiversité, le patrimoine culturel, les habitats naturels et les écosystèmes dans les zones touchées par l'extraction et la production des ressources.
 - (ii) Indicateurs environnementaux et sociaux visant à protéger le patrimoine culturel, la perte de biodiversité, la dégradation de l'habitat et la fourniture de services écosystémiques.
 - (iii) Actions de restauration et/ou de compensation en cas d'impacts négatifs sur l'environnement et le bien-être social.
- h.) Responsabilité environnementale et sociale :** Cette section aborde les points suivants
- (i) Indicateurs de performance environnementale et sociale et objectifs liés à la responsabilité, tels que l'engagement des parties prenantes, le développement communautaire, le partage des avantages locaux, l'égalité des sexes et les droits de l'homme
 - (ii) Des actions visant à renforcer la participation des communautés locales et des parties prenantes à l'extraction et à la production des ressources.
- i.) Gestion de la responsabilité environnementale et sociale :** Cette section couvre:
- (i) Il est important de mobiliser et de respecter les parties prenantes et les bénéficiaires des projets de ressources.
 - (ii) Politiques, stratégies, pratiques et indicateurs de responsabilité environnementale et sociale, tels que la gestion des parties prenantes, la santé et la sécurité, le commerce équitable, le partage des avantages locaux, l'égalité des sexes, l'inclusion des savoirs africains, la préservation culturelle et les droits de l'homme.
- j.) Innovation environnementale et sociale :** Cette section aborde les points suivants:
- (i) L'importance de solutions nouvelles et durables d'extraction et de production des ressources qui répondent aux défis et aux opportunités actuels et futurs de l'Afrique.
 - (ii) Indicateurs et résultats environnementaux et sociaux liés au projet, tels que les nouvelles technologies, les pratiques, les produits, les services, les modèles d'affaires et les partenariats ;
 - (iii) Apprendre ou intensifier les actions de diffusion et de reproduction de l'innovation environnementale et sociale dans le projet.

k.) Gestion de l'innovation environnementale et sociale : Cette section traite des indicateurs, des résultats et des processus d'innovation et d'adaptation environnementales et sociales, tels que les nouvelles technologies, les pratiques, les produits, les services, les modèles d'affaires, les partenariats, la surveillance, l'évaluation, le feedback et la révision.

l.) Adaptation environnementale et sociale : Cette section couvre :

- (i) Examen et mise à jour des exigences en matière de rapports environnementaux et sociaux afin d'y intégrer les nouvelles connaissances scientifiques, les progrès technologiques et les attentes de la société.
- (ii) Indicateurs et processus d'adaptation environnementale et sociale liés au projet, tels que le suivi, l'évaluation, le retour d'information et la révision.
- (iii) Mesures d'adaptation à l'évolution des conditions et des attentes environnementales et sociales

m.) Performance environnementale et sociale : Cette section traite des exigences relatives à la surveillance et à l'évaluation de la performance environnementale et sociale du projet

n.) Système de Performance Environnementale et Sociale : Cette section couvre

- (i) Système de suivi et d'évaluation de la performance environnementale et sociale du projet, y compris les objectifs, la portée, les méthodes, les sources de données, la fréquence, la durée et les responsabilités.
- (ii) Actions de vérification ou de validation visant à garantir la qualité et la fiabilité des données et informations sur la performance environnementale et sociale

o.) Stratégie de performance environnementale et sociale : Cette section traite des points suivants :

- (i) Importance de la stratégie de performance environnementale et sociale, y compris les objectifs, les mesures, les ressources, les calendriers et les indicateurs.
- (ii) Actions visant à évaluer l'efficacité et l'efficacité de la stratégie de performance environnementale et sociale.

p.) Information sur la performance environnementale et sociale : Cette section traite des sujets suivants :

- (i) L'importance de la divulgation des performances environnementales et sociales, y compris le format, le contenu, l'auditoire, la fréquence et le support.
- (ii) Actions visant que la publication d'informations sur les performances environnementales et sociales réponde aux besoins et aux attentes des parties prenantes

MODULE 9:
PUBLICATION DES RAPPORTS SUR
L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À
PETITE ÉCHELLE (ASM)



MODULE 9 : PUBLICATION DES RAPPORTS SUR L'EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE (ASM)

En Afrique et dans de nombreux autres pays en développement riches en ressources, l'exploitation minière artisanale et à petite échelle (ASM) est une source importante de minéraux et de métaux qui fournit des moyens de subsistance à des millions de personnes et constitue une source majeure de développement économique. Cependant, la plupart des projets d'exploitation minière artisanale ne sont pas susceptibles d'être répertoriés en tant qu'entreprises publiques. Néanmoins, les investisseurs potentiels pourraient être intéressés par des rapports techniques sur les projets d'exploitation minière artisanale qui respectent des normes de déclaration internationalement acceptables et qui pourraient servir de base au développement d'une éventuelle exploitation minière à grande échelle.

9.1 But

L'objectif du module est de fournir un format de rapport standardisé pour les opérations de l'EMAPE en Afrique.

9.2 Objectifs du Module

Les objectifs sont:

- a.) Fournir les détails des informations scientifiques et techniques importantes concernant les opérations et les activités de développement des projets de l'EMAPE
- b.) Renforcer la confiance des investisseurs, des gouvernements et du public en sachant qu'une personne compétente a évalué le projet.
- c.) Guider les investisseurs intéressés et potentiels dans l'investissement dans les opérations de l'EMAPE

9.3 Résultats Escomptés

A la fin de ce module les participants doivent être capables de :

- a.) Être familier avec les concepts des opérations de EMAPE en Afrique avec des informations et des données statistiques à travers le continent africain.
- b.) Connaître les lignes directrices du PARC et le code de déontologie de l'information publique.
- c.) Être informé du rôle des personnes compétentes et de l'apport minimal d'informations requis pour un rapport de MSA.
- d.) Bien informé des exigences relatives à un rapport technique standard sur l'exploitation minière artisanale et à la fabrication
- e.) Préparer un rapport sur l'exploitation minière artisanale contenant des informations vérifiables susceptibles d'intéresser les investisseurs.

9.4 Participants Cibles

Les professionnels de l'évaluation des ressources minérales, les personnes compétentes impliquées dans l'exploitation minière artisanale et les parties prenantes concernées de l'industrie minière.

9.5 Contenu du Module

- a.) Comprendre le concept, la nature et les caractéristiques de l'EMAPE en Afrique : Cette section fournit
 - (i) Vue d'ensemble des opérations de l'EMAPE en Afrique, concepts et caractéristiques des opérations. Cela inclut la définition des opérations ASM.
 - (ii) Études de cas mettant en évidence l'importance économique des opérations d'EMAPE en Afrique
- b.) Publication de rapports de l'ASM dans le cadre du PARC : Cette section fournit :
 - (i) Aperçu des principes généraux de l'information publique dans le cadre du PARC.
 - (ii) Rôle de la ou des personnes compétentes dans le cadre du PARC.

c.) Contenu minimal d'un rapport sur l'exploitation minière artisanale : Cette section traite du contenu minimal requis d'un rapport sur l'exploitation minière artisanale, qui comprend :

- (i) Description du projet, emplacement et accessibilité.
- (ii) Données et informations de prospection, d'exploration.
- (iii) Etudes techniques (méthodes d'extraction, de traitement, de récupération et cadences de production).
- (iv) Permis légaux et gouvernance.
- (v) Études environnementales, impact social et communautaire

d.) Détails et contenus qui devraient constituer la base du rapport technique sur l'exploitation minière artisanale : Cette section couvre le contenu du rapport technique sur l'exploitation minière artisanale tel qu'il figure à l'annexe Y du document PARC.

**MODULE 10:
RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME
PROFESSIONNEL RECONNU ET DU COMITÉ
D'ÉVALUATION DU PARC**



MODULE 10: RÔLE ET RESPONSABILITÉS DE L'ORGANISME PROFESSIONNEL RECONNU ET DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU PARC

Les organisations professionnelles reconnues (ORP) et le comité d'évaluation du PARC jouent un rôle essentiel dans l'enregistrement et l'accréditation des personnes compétentes conformément au PARC. Ce module fournit une compréhension de base de l'AMREC et du PARC, de la gouvernance, du processus d'accréditation et du concept de réciprocité avec d'autres institutions en dehors de l'Afrique.

10.1 But

Sensibiliser les représentants des OPR et du Comité d'évaluation du PANCA sur leurs rôles, responsabilités et limites en tant qu'entités de gouvernance dans le cadre du PARC.

10.2 Objectifs

- a.) Familiariser les RPO avec le Comité d'évaluation du PARC et discuter de leurs rôles respectifs en tant qu'entités de gouvernance du PARC
- b.) Sensibiliser les RPO et le Comité d'évaluation PARC aux principes de PARC en ce qui concerne leurs responsabilités et leurs limites

10.3 Résultats escomptés

À la fin de ce module, on s'attend à ce que les représentants des APR et du Comité d'évaluation du PARC comprennent mieux leurs rôles, responsabilités et limites respectifs dans le cadre du PARC afin de promouvoir la synergie dans l'exécution de leurs rôles.

10.4 Audience Cibles

Ce module s'adresse aux représentantes des OPR et au Comité d'évaluation du PARC.

10.5 Contenu du Module

- a.) Compréhension de base de la politique AMREC et du PARC : Cette section couvre
 - (i) Antécédents historiques de l'AMREC et du PARC
 - (ii) Principes généraux du PARC
 - (iii) Aperçu des dimensions de compétence dans le cadre du PARC
 - (iv) Aperçu de la déclaration générale et sectorielle minière dans le cadre du PARC.
 - (v) Structure générale de gouvernance et organigramme dans le cadre du PARC
- b.) Questions de gouvernance et de réglementation : Cette section couvre
 - (i) Questions de gouvernance, comme indiqué dans PARC
 - (ii) Questions réglementaires, comme indiqué dans PARC
- c.) Accréditation : Cette section traite des éléments suivants :
 - (i) Processus de demande d'accréditation dans le cadre du PARC.
 - (ii) Processus de certification dans le cadre du PARC.
 - (iii) Les rôles, les responsabilités et les limites des APR et du Comité d'évaluation du PARC.
- d.) Le concept de réciprocité : Cette section traite des relations avec d'autres OPR en dehors de l'Afrique en ce qui concerne les processus d'accréditation PARC.

Références

AMDC (2020). Système de classification et de gestion des ressources minérales et énergétiques de l'Afrique (AMREC): projet de document. Version Française 10.0-.

AMDC (2023). PARC La norme panafricaine de publication d'information sur les ressources minérales et énergétiques (PARC).: Version Française.

African Union (2009) Africa Mining Vision- <https://au.int/en/ti/amv/about>

African Union (2013). Agenda 2063: The Africa We Want. https://au.int/en/Agenda2063/popular_version

UNECE (2019) United Nations Framework Classification for Resources Update 2019 (ECE ENERGY SERIES No. 61) <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/2772>

Documentation complémentaire

UNECE (2022) United Nations Framework Classification for Resources – Glossary of Common Terms https://unece.org/sustainable-energy/sustainable-resource-management/unfc-documents#accordion_0

UNECE (2022) United Nations Resource Management System: Principles and Requirements (UNECE Energy Series 74) <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/375645>

UNECE (2024) Guidebook on Critical Minerals for Sustainable Energy Transition to Support Intergenerational Action <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/390334>

UNECE (2021) Supplementary Specifications for the application of the United Nations Framework Classification for Resources (Update 2019) to Geothermal Energy Resources https://unece.org/sustainable-energy/sustainable-resource-management/unfc-documents#accordion_0

UNECE (2021) Guidance for Social and Environmental Considerations for the United Nations Framework Classification for Resources https://unece.org/sustainable-energy/sustainable-resource-management/unfc-documents#accordion_0

UNECE (2020) Principles of Resource Classification https://unece.org/sites/default/files/2022-01/ECE_ENERGY_GE.3_2020_3e.pdf

UNECE (2021) Supplementary Specifications for the Application of the United Nations Framework Classification for Resources to Minerals https://unece.org/sustainable-energy/sustainable-resource-management/unfc-documents#accordion_0

UNECE (2021) Supplementary Specifications for the application of the United Nations Framework Classification for Resources to Petroleum https://unece.org/sustainable-energy/sustainable-resource-management/unfc-documents#accordion_0

UNECE (2021) Application of the United Nations Framework Classification for Resources and the United Nations Resource Management System: Use of Nuclear Fuel Resources for Sustainable Development- Entry Pathways <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/353609>

UNECE (2021) United Nations Framework Classification for Resources Supplemental Specifications for Nuclear Projects <https://unece.org/sed/documents/2021/02/working-documents/draft-unfc-supplemental-specifications-nuclear-projects>

UNECE (2019) United Nations Framework Classification for Resources Update 2019 (ECE ENERGY SERIES No. 61) <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/2772>

UNECE (2019) Redesigning the Uranium Resource Pathway (ECE ENERGY SERIES No. 57) <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/2770>

UNECE (2019) Application of UNFC Case Studies 2019 (ECE ENERGY SERIES No. 58) <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/2771>

UNECE (2017) Guidelines for Application of UNFC to Uranium and Thorium Resources (ECE ENERGY SERIES No. 55) <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/2767>

UNECE (2017) Application of UNFC to Geothermal Energy Resources - Selected Case Studies (ECE ENERGY SERIES No. 51) <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/2766>

UNECE (2015) Application of UNFC to Nuclear Fuel Resources - Selected Case Studies (ECE ENERGY SERIES No. 46) <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Sustainable-Resource-Management/pub/2769>



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- 🌐 <https://au.int/en/amdc>
- ✕ @africanamdc
- in African Minerals Development Centre (AMDC)
- f African Minerals Development Centre (AMDC)
- ✉ AMDC@africa-union.org

Contacts

African Union Headquarters.
P.O. Box 3243, Roosevelt Street W21K19.
Addis Ababa, Ethiopia.